

ENSEIGNEMENT DE LA NATATION A L'ECOLE PRIMAIRE

Projet pédagogique
Complexe aquatique
de la Communauté de Communes l'Emblavez



*L'équipe des conseillers pédagogiques EPS
L'équipe des maîtres nageurs sauveteurs*

Juin 2016

SOMMAIRE

Préambule.....	p.3
<u>I- Présentation du complexe.....</u>	p.4
- L'équipement sportif.....	p.4
- Les bassins scolaires.....	p.4
- La sécurité.....	p.5
- Les mesures d'hygiène.....	p.5
<u>II- L'enseignement de la natation.....</u>	p.7
- Les enjeux.....	p.7
- Les repères de progressivité	p.7
- Les instructions officielles	p.7
- Le savoir-nager	p.9
<u>III- L'organisation de l'activité.....</u>	p.10
- La convention partenariale DSDEN Haute-Loire / C.C. Emblavez.....	p.10
- La planification des séances.....	p.10
- L'élaboration des plannings.....	p.10
- Le dossier administratif.....	p.10
- Le transport.....	p.11
- La réunion d'information en direction des familles.....	p.12
- L'encadrement / procédure d'agrément / taux d'encadrement.....	p.13
<u>IV- Les composantes de l'activité.....</u>	p.14
<u>V- La mise en œuvre de l'activité.....</u>	p.15
- Arrivée à la piscine, circulation, accès aux bassins, départ.....	p.15
- Répartition des élèves.....	p.15
- L'organisation enseignants / MNS.....	p.16
- Les intervenants bénévoles : rôle, place.....	p.17
<u>VI- L'unité d'apprentissage.....</u>	p.17
- L'évaluation diagnostique.....	p.17
- La progression.....	p.17
- L'évaluation finale : le test départemental.....	p.18
<u>VII- Repères pédagogiques.....</u>	p.18
Les niveaux de transformation.....	p.18
Les différents niveaux d'habileté observables.....	p.19
La conduite de la séance.....	p.20

Préambule

L'apprentissage de la natation est une priorité nationale intégrée au socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Au-delà des finalités liées à l'éducation physique et sportive, il s'agit également de favoriser des enjeux majeurs liés à l'éducation à la santé et à la sécurité et d'initier à des pratiques sociales et sportives.

La natation à l'école primaire est un support d'enseignement de l'éducation physique et sportive.

La circulaire départementale n°87 du 6 octobre 2011 précise le cadre de l'enseignement de la natation pour les écoles publiques de la Haute-Loire dans le respect des directives de la circulaire ministérielle de 2011.

Afin de faciliter la venue des classes à la piscine, nous vous mettons à disposition ce livret, projet d'accueil et projet pédagogique, fruit d'une étroite collaboration entre les conseillers pédagogiques EPS et les MNS.

Vous trouverez toutes les informations concernant la préparation de votre activité natation ainsi que des informations relatives à l'organisation de l'activité, la réglementation et la mise en œuvre de l'enseignement.

Les éléments relatifs à la facturation sont inscrits dans l'avenant annuel à la convention scolaire.

Bonne lecture.

I – PRESENTATION DU COMPLEXE

L'équipement sportif

- Le Centre Aqua Passion (CAP) de la Communauté de communes de l'Emblavez est situé au Prés de l'Emblaves 43 800 LAVOÛTE SUR LOIRE il est composé d'une piscine couverte, d'une halle des sports, d'un espace Cardio-training et la salle fitness et d'un espace de remise en forme.

- **A noter que dans le cadre des classes piscine** le Centre Aqua Passion peut mettre à disposition le gymnase et la salle de Fitness afin de permettre un temps de repos et/ou de lecture pour les plus petits (salle fitness) et l'enseignement d'autres activités sportives dans le gymnase.

Les bassins scolaires

Pour les apprentissages, le public scolaire disposera d'un bassin d'apprentissage : 25 mètres de longueur, 4 lignes d'eau de 2,5 mètres de largeur (que l'on peut également configurer en 5 lignes de 2 m chacune), profondeur de 0.80 à 1.80 m. et d'une pataugeoire de 20 m².

La capacité d'accueil dans l'eau, pour le bassin d'apprentissage, est de **50 élèves** (réglementairement 62 élèves avec 4m² par élève).



La sécurité

Surveillance

La surveillance est obligatoire pendant toute la durée de la présence des classes dans le bassin et sur les plages comme défini par le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS).

Elle est assurée par du personnel titulaire d'un des diplômes conférant le titre de maître-nageur sauveteur conformément à l'article D.322-13 du code du Sport. Ce personnel est exclusivement affecté à cette tâche et, par conséquent, ne peut simultanément remplir une mission d'enseignement.

Les MNS sont en surveillance, active et permanente quelles que soient les classes présentes sur le bord du bassin. Ils s'assurent également que les taux d'encadrement sont bien respectés.

Les procédures d'intervention

Les procédures d'intervention, définies par le POSS, organisent les secours en équipe où toutes les personnes intervenantes (enseignants et bénévoles) et tout le personnel du centre aqualudique sont acteurs dans le dispositif.

Une présentation des procédures d'intervention aux différents intervenants sera effectuée au début de chaque cycle par l'équipe des surveillants. Ces procédures consistent principalement à **alerter en cas d'accident, à l'évacuation d'un groupe ou à l'aide à l'évacuation de l'ensemble des bassins en cas d'accident.**

Prévention et sécurité permanente

L'enseignant :

- consacre un temps suffisant pour aborder et fixer les règles de sécurité ;
- encadre les élèves dans les vestiaires et douches ;
- assure une entrée et sortie ordonnée sur les bassins et remplit la fiche de présence ;
- signale les élèves à "risque" et dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé ;
- compte régulièrement les élèves ;
- contribue au bon déroulement du POSS.

Le MNS :

- accueille les élèves de la classe ;
- fait l'appel ;
- compte régulièrement les élèves ;
- raccompagne les élèves en fin de cours jusqu'au point de RDV auprès de l'enseignant ;
- range le matériel après que le dernier élève ait quitté le bassin.

Les bénévoles :

- accompagnent les enfants désirant se rendre aux toilettes ;
- contribuent à la surveillance des élèves en activité.

Pour des raisons de sécurité, lorsque l'organisation des classes le permet, **les élèves dispensés** sont pris en charge à l'école et ne sont pas conduits à la piscine. Dans le cas contraire, ils sont autorisés à s'installer dans les mini-gradins (côté pataugeoire). Ils peuvent également observer les séances dans les tribunes à condition d'être avec un adulte accompagnateur.

Les mesures d'hygiène

Les personnes présentant des signes extérieurs de plaie, maladie cutanée ou toute autre maladie notamment respiratoires ou digestives, non munies d'un certificat médical de non contagion se verront refuser la baignade.

L'accès des personnes souffrant d'eczéma ou de psoriasis sera traité au cas par cas sur justificatif d'un médecin précisant les conditions d'accès dans le milieu de la piscine.

Le port de bonnet de bain est obligatoire pour tous les élèves.

Pour des raisons d'hygiène, le port du bermuda ou du short (même de bain) est interdit. Seuls le maillot de bain et le boxer sont autorisés.

Le maillot de bain ne sera pas porté avant l'accès à la piscine.

Avant l'arrivée sur les bassins, le passage aux toilettes, la **douche savonnée** de l'ensemble du corps et le passage dans le pédiluve sont obligatoires.

L'ensemble des effets devra être au minimum séché et au mieux lavé après chaque séance.

Les thématiques de l'éducation à la santé et l'éducation à la sécurité seront abordées en classe en prenant appui notamment sur les règles de vie à la piscine (**Annexe**).

II – L'ENSEIGNEMENT DE LA NATATION

La natation scolaire s'inscrit dans le champ d'apprentissage « *Adapter ses déplacements à des environnements variés* ».

Les enjeux

De façon plus spécifique, la natation participe à l'éducation à la santé et à la sécurité. Elle permet aussi d'ouvrir aux élèves le sens de l'effort et de la persévérance. Elle offre l'occasion d'acquérir des notions et de construire des compétences utiles.

Les repères de progressivité

Les activités proposées permettent de passer de réponses motrices naturelles (découvrir le milieu, y évoluer en confiance) à des formes plus élaborées (flotter, se repérer) et plus techniques (se déplacer).

Les équipes pédagogiques doivent assurer pour l'ensemble des élèves d'école primaire un parcours de formation cohérent et le suivi des compétences acquises en vue de les préparer aux exigences des programmes scolaires.

Les instructions officielles

Textes de référence

Décret n°2015-372 du 31 mars 2015 - Socle Commun de connaissances, de compétences et de cultures

BO spécial n°11 du 26 novembre 2015 – Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3), et du cycle des approfondissements (cycle 4).

Circulaire ministérielle n°2011-090 du 7 juillet 2011 –

Circulaire départementale IA43 n°87 du 6 octobre 2011

BO n°1 du 5 janvier 2012 – Progressions en EPS (pages 1 à 4 et pages 10 à 14)

- Arrêté du 9 juillet 2015 – Attestation scolaire « savoir nager » (ASSN)

Cet arrêté définit le contenu de l'attestation scolaire « savoir-nager » (ASSN) et son mode de validation. Cette attestation dont l'obtention est un objectif pour le cycle 3 (CM1, CM2, 6ème) permet notamment à l'élève d'accéder à toute activité aquatique ou nautique à l'école ou à l'extérieur de l'école.

Cycles	Tests
Cycle 2 (CP/CE1/CE2)	Savoir Nager palier 1 (SN1) <i>Circulaire ministérielle du 7 juillet 2011</i>
Cycle 3 (CM1/CM2/6 ^{ème})	Savoir Nager palier 2 (SN 2) <i>Circulaire ministérielle du 7 juillet 2011</i>
	Attestation Scolaire du Savoir Nager (ASSN) <i>Arrêté du 9 juillet 2015</i>
NB 1 : Les élèves de CM1/CM2 selon leur potentiel passent soit le test SN2 soit le test ASSN.	
NB 2 : Le test (BO n°22 du 8 juin 2000) pour la pratique des activités nautiques avec embarcation (voile, canoë, aviron ...) reste valide.	

Les quatre grands champs d'apprentissages complémentaires de l'EPS peuvent être abordés en natation :

Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée	Coordonner et enchaîner des actions motrices dans des types d'efforts variés	- réaliser des efforts et enchaîner plusieurs actions motrices dans des situations de parcours pour aller plus vite et plus longtemps (C3)
Adapter ses déplacements à des environnements variés	Se déplacer de façon adaptée et se repérer dans des formes d'actions inhabituelles mettant en cause l'équilibre	- se déplacer sur une quinzaine de mètres (C2), une trentaine de mètres (C3) sans aide à la flottaison et sans reprise d'appuis, réaliser des immersions - se déplacer sur cinquante mètres (ASSN)
S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique	Réaliser des actions en utilisant différentes parties de son corps, en explorant les différents espaces aquatiques	- enchaîner des éléments chorégraphiques simples (C3)
Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel	Coopérer avec des partenaires pour affronter collectivement des adversaires dans un jeu collectif	- jeux d'équipe - au cycle 3, water-polo - sauvetage

Les objectifs visés à la fin de l'école primaire se traduisent par des exigences de maîtrise qui vont au-delà de la mise en sécurité aquatique

Les programmes 2015 à l'école primaire et au collège		
Attendus de fin cycle 2	Attendus de fin cycle 3	Attendus de fin cycle 4
Se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion.	Valider les compétences attendus pour l'ASSN	Réaliser la meilleure performance dans au moins deux styles de nages.
Les connaissances et les attitudes relatives aux règles d'hygiène et de sécurité sont acquises progressivement dès l'école primaire.		

Le savoir-nager : définitions

Savoir nager, c'est parcourir environ 15 mètres en eau profonde, sans brassière et sans appui. (Circulaire MEN n°2004-139)

Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique et ne doit pas être confondu avec les activités de la natation sportive. (BO spécial n°6 du 28 août 2008)

Le savoir-nager visé au dernier palier du socle commun est défini dans les programmes du collège par le « 1^{er} degré du savoir-nager ». Il correspond à une maîtrise du milieu aquatique permettant de nager en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé (Circulaire MEN n°090-2011).

Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce). Il ne doit pas être confondu avec les activités de la natation fixées par les programmes d'enseignement (Arrêté du 9 juillet 2015).

Au regard de ces définitions institutionnelles, pour prendre en considération le public d'élèves primaires, on peut dégager les constantes suivantes.

L'élève doit :

- acquérir une autonomie sans aide matérielle ;
- maîtriser son équilibre, sa respiration et sa propulsion ;
- organiser ses déplacements sur et sous l'eau.

On peut ainsi, d'un point de vue pédagogique, définir le savoir-nager de l'école primaire comme l'acquisition d'une **capacité à se déplacer dans un milieu aquatique, en grande profondeur, sans appuis solides, sur une distance au minimum d'une trentaine de mètres.**

III- L'ORGANISATION DE L'ACTIVITE

La convention partenariale DSDEN43 / C.C. de l'Emblavez

La natation scolaire et notamment la mise à disposition des bassins et de l'encadrement est organisée dans le cadre d'une convention partenariale entre la Communauté de communes de l'Emblavez et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Haute-Loire. Cette convention a été signée le 8 janvier 2013.

La convention est en ligne sur le site de la DSDEN43.

La planification des séances

L'éducation nationale préconise de programmer durant les cycles 2 et 3 au minimum 30 séances en 2 ou 3 modules d'apprentissage.

La durée des séances est de 45 minutes minimum.

Au Centre Aqua Passion, deux formules sont proposées pour permettre les apprentissages de la natation en milieu scolaire :

➤ le **cycle piscine** : 12 séances obligatoires se déroulant soit en :

Période 1 : de septembre à décembre / 1 séance hebdomadaire de 45 minutes

Période 2 : de janvier à mars / 2 séances hebdomadaire de 45 minutes

➤ la **classe piscine** se déroulant le plus souvent sur une semaine complète (du lundi au vendredi) comprenant 2 séances par jour de 45 minutes soit 8 séances.

ATTENTION : il est impératif de respecter le planning élaboré par le directeur de la piscine et la CPC EPS, planning validé par l'IEN de la circonscription.

L'élaboration des plannings

La planification des créneaux pour les écoles primaires résulte d'une concertation entre le responsable du Centre Aqua passion et la CPC EPS. Un pré-planning est établi dès le mois de juin pour l'année scolaire N+1 et réajusté à la rentrée de la nouvelle année scolaire.

Le dossier administratif

Etabli par l'enseignant responsable de l'organisation de l'activité, et visé par le directeur ou la directrice de l'école, il comportera obligatoirement :

- la demande d'autorisation de sortie régulière ;
- l'autorisation d'une activité natation avec intervenant(s) extérieur(s) ;
- une copie des imprimés d'agrément des bénévoles ;
- l'autorisation préalable du maire pour la participation de l'ATSEM.

Ces documents sont en ligne sur le site de la DSDEN43.

Ce dossier est à retourner à l'inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription dont l'école dépend **une semaine (délai de rigueur) avant le début du cycle natation.**

Le transport

- ➔ Pour les écoles du secteur de l'Emblavez : prendre contact avec la mairie et lui fournir le planning du cycle piscine.
- ➔ Pour les autres écoles : l'organisation est à la charge de l'école.

La réunion d'information en direction des familles

La réunion d'informations à l'attention des familles : quels contenus ? Quel déroulement ?

Cette réunion de communication en direction des parents d'élèves doit aborder les points suivants :

- les dates – le planning – la fréquence des séances
- l'organisation (financement, transport, parents accompagnateurs, encadrement à l'enseignement
- l'encadrement : l'enseignant, les MNS, les accompagnateurs bénévoles (procédure d'agrément, rôle), l'ATSEM si accompagnement des élèves
- le projet natation articulé avec les autres domaines : maîtrise de la langue, sciences, chants, arts visuels...
- le cycle natation ☞ rappel des programmes, les paliers socle commun (test départemental), les 5 verbes d'action, les contenus d'apprentissage, les situations pédagogiques (tâches, parcours, jeux)
- l'accueil à la piscine : présentation des lieux, vestiaires, accès aux bassins...
- l'hygiène : nécessité d'une hygiène corporelle irréprochable (ongles des mains, pieds soignés...), prise de conscience de l'environnement à désinfecter

☞ pour info : **un baigneur apporte environ 30 millions de bactéries par baignade !**

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• la douche savonnée à l'entrée et la sortie du bain... Réflexion sur la gestion du gel douche : un gel collectif, collecte des gels douche des enfants pour l'usage du groupe... |
|--|
- le déroulement des séances (1^{ère} séance, fonctionnement en groupe classe, groupes de niveau),
 - l'accompagnement de l'enfant → discussion avec son propre enfant, préparation du sac de piscine avec son enfant (serviette, maillot de bain, sac plastique, lunettes de piscine éventuellement, goûter...), sa responsabilité dans la gestion de ses affaires ...
 - le **bonnet de bain** est obligatoire pour des raisons pratiques et d'hygiène. Il est recommandé d'inscrire le prénom de l'enfant dessus. En effet, l'enfant peut se trouver avec un autre adulte que son maître ; ainsi, il sera appelé par son prénom, ce qui facilite les relations.
 - le **maillot de bain** (et non le short ou le caleçon) doit se mettre à l'arrivée à la piscine également pour des raisons d'hygiène. Penser à un travail en amont en classe pour apprendre à se déshabiller méthodiquement, ranger ses vêtements, se rhabiller après la douche...

L'encadrement

L'équipe d'encadrement se compose comme suit :

- **l'enseignant de la classe** ou l'enseignant qui, dans le cadre de l'organisation du service, assure la conduite des séances de natation ;
- **les professionnels qualifiés** (maîtres-nageurs sauveteurs) dont le statut et le diplôme d'éducateur sportif leur confèrent des prérogatives d'enseignement auprès d'un public scolaire ;
- **les intervenants bénévoles agréés** (le plus souvent des parents d'élèves) qui peuvent assister de façon complémentaire l'enseignant ou le MNS. Ils contribuent à la surveillance des élèves et remplissent une "mission" d'animation d'activités de découverte du milieu aquatique.

Procédure d'agrément

Au début de chaque année scolaire, une demande d'agrément ou de renouvellement d'agrément de tous les personnels **intervenants qualifiés** est transmise par le représentant de la collectivité territoriale à la DSDEN. Pour la participation d'intervenants bénévoles, les directeurs d'école sollicitent leur agrément.

Des sessions « agrément natation scolaire » sont organisées par les conseillers pédagogiques EPS pour l'agrément des **bénévoles**. Valable pour une période de 3 ans, ces sessions ont pour objectif d'apprécier les capacités physiques du futur intervenant et de l'informer sur son rôle et sa place aux côtés de l'enseignant.

Il n'y a pas de démarche particulière d'agrément à faire pour les parents qui accompagnent uniquement pour **la vie collective**. **Attention**, ces parents ne pourront pas être présents sur le bassin.

Taux d'encadrement

Classe ou regroupement ⁽¹⁾ maternelle ou maternelle + élémentaire	Effectif ▼ ▼	Classe ou regroupement ⁽¹⁾ élémentaire uniquement
l'enseignant de la classe + un adulte agréé ⁽²⁾	Jusqu'à 11 élèves	l'enseignant de la classe
	De 12 à 20	l'enseignant de la classe + un adulte agréé ⁽²⁾
l'enseignant de la classe + deux adultes agréés ⁽²⁾	De 21 à 30	
+ 1 adulte agréé ⁽²⁾ suppl. par tranche de 10 élèves	Au-delà de 30	+ 1 adulte agréé ⁽²⁾ suppl. par tranche de 15 élèves
Rappel : les AESH, EVS et ATSEM n'entrent pas dans les taux d'encadrement de l'activité natation.		

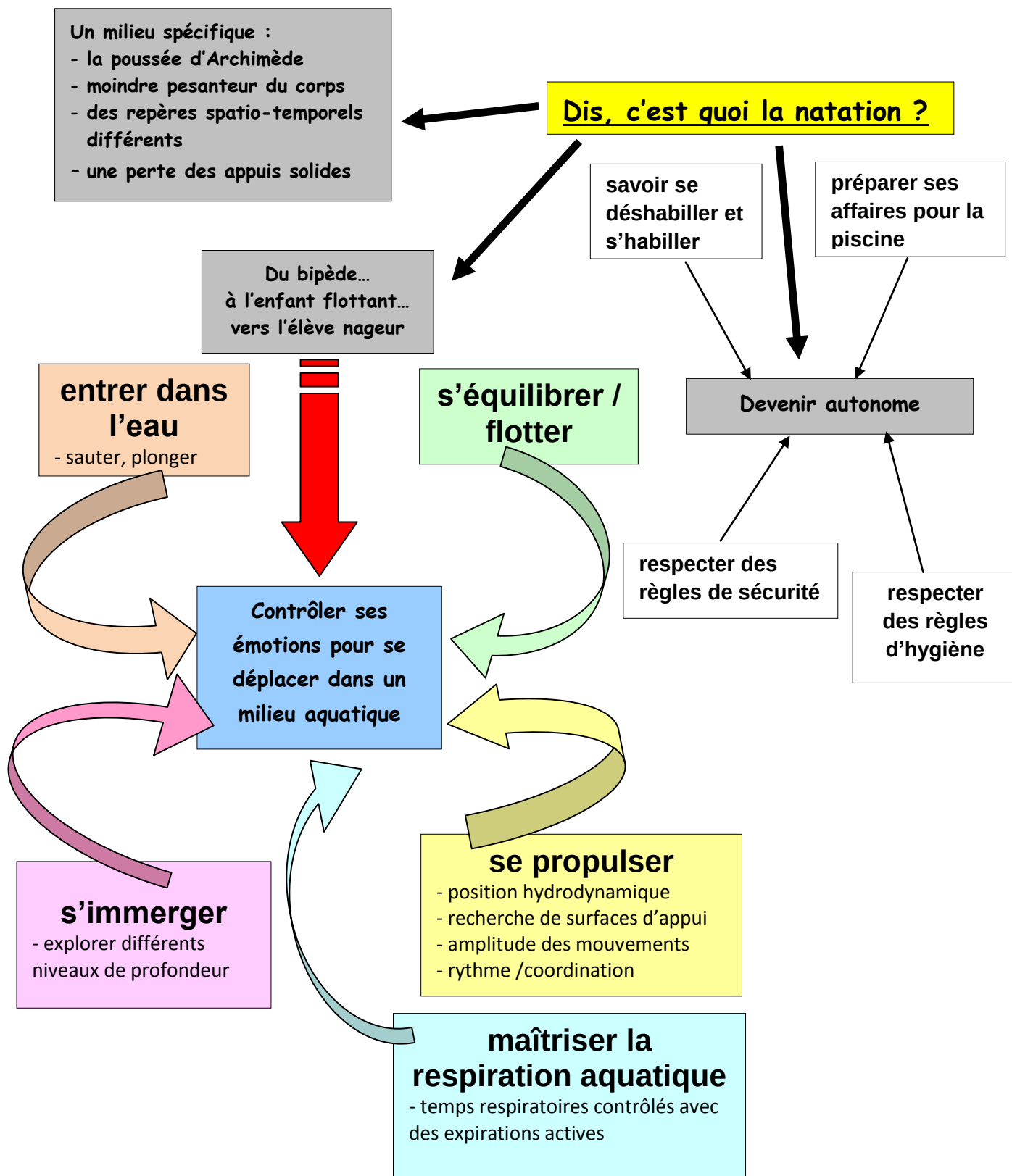
⁽¹⁾Lorsque plusieurs classes sont inscrites dans un planning d'occupation de bassin sur un même créneau horaire et que les élèves sont "mêlés" pour constituer des groupes de niveau, il y a lieu de considérer une organisation sous forme de regroupement de classes.

⁽²⁾Adulte agréé : professionnel qualifié ou intervenant bénévole⁽³⁾

⁽³⁾L'intervenant bénévole doit avoir satisfait aux exigences du test d'aptitude physique défini par l'équipe d'^{ale} EPS

L'organisation pédagogique du projet scolaire au Centre AquaPassion nécessite **un taux d'encadrement supérieur** à celui défini par la réglementation en vigueur lors des séances parcours (2 à 3 intervenants bénévoles agréés).

IV- LES COMPOSANTES DE L'ACTIVITE



V – LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTIVITE

L'arrivée à la piscine, circulation, vestiaires, accès aux bassins, départ

1. L'arrivée sur le site se fait 15 à 20 minutes avant le début de la séance. Les élèves descendent du car et se regroupent dans le hall d'accueil. Compter une première fois les élèves.
2. Les groupes scolaires pénètrent dans l'établissement par le hall d'entrée. Les enseignants préviennent le personnel d'accueil de leur arrivée (nom de l'école, effectifs) et signe le registre de présence.
3. Les vestes, les chaussures avec les chaussettes ainsi que les sacs pique-niques (pour les classes piscine) sont rangés dans le vestiaire côté gymnase.
4. Les vestiaires : les élèves se changent dans les vestiaires collectifs ; il y a un côté fille et un côté garçon. Les sacs de piscine avec les vêtements rangés à l'intérieur sont déposés dans un côté du placard.
5. Les élèves sortent des vestiaires et accèdent aux douches. Ils prennent obligatoirement une douche savonnée. Il convient de ne pas oublier le passage aux toilettes.
6. L'arrivée sur les plages des bassins se fait au signal des MNS.
7. Le retour des élèves aux douches en fin de séance se fait par les mêmes circuits.
8. L'habillage dans les vestiaires puis la sortie de l'établissement se font sous la responsabilité des enseignants et dans un délai raisonnable en vérifiant qu'aucun effet n'est oublié dans les vestiaires. Compter une dernière fois les élèves.

Pour les classes piscine, pendant la pause de midi, les enfants **laissent leurs serviettes et les maillots de bain** sur le porte manteau dans le vestiaire.

Une utilisation illustrée des vestiaires est consultable en **annexe** (Vestiaires et douches : mode d'emploi).

La répartition des élèves

Elle est à considérer selon le nombre de classes inscrites dans un créneau horaire :

1 classe : 2 groupes de niveau sont définis, pris respectivement en charge par l'enseignant et le MNS à l'enseignement. Les intervenants bénévoles se répartissent selon les besoins.

2 classes : 3 groupes de niveau sont définis, pris respectivement en charge par l'enseignant, le MNS à l'enseignement et les intervenants bénévoles.



L'organisation enseignant / MNS : qui fait quoi ?

Enseignant(s)	M.N.S.
<u>En amont...</u> - Informer les familles - Adresser le dossier administratif à la circonscription - Aborder les règles d'hygiène et de sécurité - Travailler les règles de vie (Annexe)	
<u>A l'accueil</u> - Annoncer le nom de l'école, le nombre d'élèves et d'adultes, signer le registre de présence - Préciser aux élèves et aux parents accompagnateurs les consignes pour les vestiaires (Annexe) - Répartir les élèves dans les vestiaires (vestiaire filles / vestiaires garçons) avec un adulte référent	
<u>A la douche</u> - Utiliser un gel douche collectif Rappel : douche savonnée à l'entrée et à la sortie	
<u>L'arrivée au bord des bassins</u> - Canaliser les élèves lors du franchissement du pédiluve - Se présenter aux MNS	Les MNS à l'enseignement se présentent.
<u>1^{ère} séance : évaluation diagnostique</u> - Prévoir des grilles d'observation (Annexe) - Evaluer les élèves et constituer les groupes ; on veillera tout particulièrement à équilibrer les effectifs des groupes au niveau. → <i>fonctionnement 1 classe : 2 groupes de niveau</i> → <i>fonctionnement 2 classes : 3 groupes de niveau</i> <i>L'enseignant choisit le niveau qu'il veut prendre en charge et l'indique aux MNS.</i> <i>Les intervenant(s) bénévole(s) seront répartis selon les besoins.</i>	- Aider à l'évaluation des élèves - Participer à la constitution des groupes - Prendre la responsabilité d'un groupe (élèves débutants ou confirmés)
<u>Aménagement de bassin (Annexe)</u> - Favoriser les entrées dans les parcours - Gérer les flux d'élèves afin d'éviter le plus possible les files d'attente - Placer les parents afin d'assurer l'accompagnement et la sécurité des élèves	<u>Aménagement de bassin</u> - Mettre en place un parcours dans les différentes zones d'évolution du bassin - Présenter aux enseignants les entrées, les actions, les points d'apprentissage et de surveillance spécifiques
<u>Dernière séance</u> - Préparer les supports (grilles – Annexe - avec liste d'élèves par groupe de niveau) qui permettront l'évaluation des élèves en s'appuyant sur le test départemental - Evaluer les élèves	<u>Dernière séance</u> - Evaluer les élèves et remplir les grilles - Rendre les résultats des évaluations aux enseignants

L'intervenant bénévole agréé : rôle et place

Lorsque le maître fait appel à des intervenants bénévoles ayant satisfait au test départemental, ceux-ci n'interviennent pas directement dans les tâches d'enseignement.

L'intervenant bénévole peut prendre en charge le groupe d'élèves que l'enseignant lui confie. Il assure dès lors la surveillance des élèves sous sa responsabilité.

On ne peut lui confier un groupe en autonomie pédagogique sans lui avoir auparavant donné des consignes sur la tâche à effectuer. Il anime, généralement dans l'eau, les activités prévues selon les modalités fixées par l'enseignant.

S'il y a nécessité, il accompagne les élèves qui doivent quitter la séance pour aller aux toilettes.

Par convenance, l'intervenant bénévole est informé du déroulement de la séance, des attentes que l'enseignant aura vis-à-vis de lui.

L'intervenant bénévole accompagnant l'activité natation est en tenue de bain conformément au règlement intérieur de l'établissement.

VI – L'UNITE D'APPRENTISSAGE

L'unité d'apprentissage se compose de 8 à 12 séances.

L'évaluation diagnostique

Enjeu de la première séance, l'évaluation diagnostique doit, pour les élèves ayant déjà bénéficié d'un module, s'appuyer sur les résultats aux tests des précédents cycles natation. Elle s'affine au cours de la séance par l'observation des élèves dans l'eau.

Cette évaluation ne doit pas être vécue par l'élève comme une réussite obligatoire à un test. Au contraire, la première séance est une (re)découverte de l'environnement aquatique et laisse une part importante à l'activité de l'élève dans l'eau.

Une grille d'observation des élèves figure en **annexe** ; elle permet notamment de noter les niveaux observés chez les élèves.

Les progressions

Les progressions se déclinent au travers des 5 composantes de l'activité qui doivent être travaillées dès les premiers apprentissages (étant entendu que la respiration est transversale aux 4 autres composantes).

Le cadre pédagogique de ce projet s'appuie sur un parti pris : des séances avec un aménagement matériel (**Annexe**) permettant aux élèves d'évoluer dans des ateliers et des parcours.

Les contenus des séances peuvent se décliner à travers différentes situations d'apprentissage évolutives (**Annexe**).



	↓	<i>respiration...</i> ↓	<i>respiration...</i> ↓	↓	
	entrées dans l'eau	équilibre	déplacement	immersion	respiration
Premiers apprentissages	- entrer par l'échelle - entrer par le toboggan	- quitter les appuis avec une aide - s'allonger avec un objet flottant	- se déplacer en utilisant un appui - se déplacer par battements de pieds	- mettre la tête dans l'eau	- souffler dans l'eau en faisant des bulles
Préparation niveau 1 ^{er} palier	- entrer en sautant avec la perche - entrer en sautant	- faire l'étoile de mer ventrale - faire l'étoile de mer dorsale	- utiliser les bras et les jambes pour se déplacer	- rechercher un objet immergé en faible profondeur avec aide (cage, perche)	- expirer par la bouche la tête immergée
Préparation niveau 2 ^{ème} palier	- entrer en plongeant avec le toboggan - entrer en plongeant	- passer d'une position dorsale à une position ventrale (et vice-versa)		- effectuer un déplacement orienté dans un cerceau immergé	- enchaîner plusieurs expirations prolongées - se déplacer en contrôlant l'inspiration et l'expiration

L'évaluation finale : le test départemental (Annexe)

Ce test vise à évaluer les compétences travaillées pour atteindre les paliers du socle commun. Il convient de présenter aux élèves, en amont du cycle, les critères d'évaluation et de les préparer dans l'avant dernière séance aux exigences du test.

Le test départemental atteste du parcours de l'élève en natation durant sa scolarité à l'école primaire. C'est un support d'auto-évaluation pour l'élève, de communication en direction des familles ainsi qu'un outil de liaison école-collège.

L'annexe constitue un support matériel pour noter les résultats des élèves.

VII – REPERES PEDAGOGIQUES

Les niveaux de transformation

« Du bipède	...	à l'enfant flottant	...	vers l'enfant aquatique. »
L'élève se DEPLACE grâce à des appuis au sol solides	⇒	L'élève S'IMMERGE FLOTTE SE DEPLACE	⇒	L'élève recherche EFFICACITE et MAÎTRISE dans les différentes activités aquatiques codifiées ou non

Les différents niveaux d'habileté observables chez les élèves

Attitudes, capacités observables lors de la 1 ^{ère} séance « profil des élèves »	Objectif	Ce qu'ils ont à apprendre Ce qu'ils doivent être capables de faire...
Niveau Débutant Elèves qui ont tout à découvrir : - certains arrivent dans une piscine pour la première fois - plus ou moins anxieux - plus ou moins excités - ils ne mettent pas la tête sous l'eau - difficultés pour s'équilibrer malgré les appuis plantaires	Préparation aux exigences du niveau débutant → aller avec plaisir dans l'eau	- Entrée dans l'eau : sauter en moyenne profondeur - Immersion : accepter de mettre le visage dans l'eau, s'immerger volontairement, aller chercher un objet en petite profondeur, ouvrir la bouche et si possible les yeux sous l'eau. - Respiration : souffler dans l'eau en maintenant l'expiration - Equilibre : accepter de perdre ses repères (perdre ses appuis plantaires pour aller vers la position horizontale) - Propulsion : trouver différents moyens de se déplacer avec matériel, découvrir un mode de propulsion : les premiers battements
Niveau Moyen Elèves qui s'immergent volontiers complètement : - ils sont capables de s'accroupir et de garder la tête dans l'eau pendant quelques secondes - ils acceptent d'avoir de l'eau jusqu'aux épaules		- Entrée dans l'eau : sauter en grande profondeur - Immersion : descendre à l'aide d'une perche, d'une cage, ramasser un objet lesté - Respiration : enchaîner plusieurs expirations prolongées - Equilibre : glisser en position ventrale et dorsale avec ou sans matériel. - Propulsion : se déplacer en autonomie sans reprise d'appuis ni aide à la flottaison sur une courte distance (5 à 8 mètres)
Niveau Moyen ++ Elèves qui s'allongent dans l'eau sans hésiter : - ils sont capables de tenir quelques secondes en « position d'étoile ventrale » - au minimum : ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, ils acceptent volontiers de perdre leur appuis plantaires et sont capables de les retrouver seuls sans aide et sans accessoires	Préparation au palier 1 du socle commun	- Entrée dans l'eau : basculer vers l'avant depuis le bord - Immersion : aller chercher un objet en moyenne profondeur - Etre capable de se déplacer librement sous l'eau sur 3-4 m. - Respiration : contrôler sa respiration, être capable de coordonner respiration et propulsion pour éviter l'essoufflement (notion de rythme respiratoire) - Equilibre : glisser en position ventrale et dorsale sans matériel - Propulsion : être capable de se déplacer sur 15 m sans matériel
Niveau Confirmé Elèves qui nagent plus ou moins bien : - ils se déplacent au minimum sur une quinzaine de mètres en surface sans accessoires	Préparation au palier 2 du socle commun	- Plonger en eau profonde depuis le bord du bassin - Améliorer la coordination des mouvements, coordination mouvements et respiration - Agir plus longtemps dans une plus grande profondeur - Apprendre à se déplacer avec plus d'efficacité en surface sur une trentaine de mètres

La conduite de la séance

Il est pertinent de préciser aux élèves le déroulement de la séance, les différentes étapes qu'ils vont vivre.

Une attention toute particulière doit être portée sur la **passation des consignes** à la piscine où la configuration du lieu en fait un milieu sonore.

Ainsi, il faut veiller à :

- être **précis** en donnant des repères au niveau de l'espace : poser des plots comme repères de couleur, matérialiser les entrées et les sorties de parcours ;
- être **explicite** dans les consignes verbales : à chacun de trouver son signe de convention :
 - « Vous partez les uns après les autres quand je tape dans les mains » ;
 - « Vous démarrez dans le parcours lorsque le camarade qui est devant vous est passé sous la perche... »
- donner d'abord **le minimum de consignes** permettant aux élèves de « fonctionner ». Puis au fur et à mesure que les précédentes consignes sont intégrées, amener de nouvelles consignes permettant d'aller plus loin dans l'exercice ;
- pour donner des consignes lorsque les enfants sont dans l'eau : ne pas hésiter à se rapprocher d'eux en s'accroupissant, leur demander de maintenir les épaules entièrement dans l'eau pour ne pas ressentir de sensation de froid.

Plusieurs **modalités de travail** :

→ les consignes magistrales

Elles permettent d'orienter l'acte d'enseignement vers des tâches spécifiques fermées ou semi-fermées.

→ les situations de parcours

De par son aménagement matériel, le parcours induit la tâche et permet une activité permanente de l'élève. Il limite les temps d'attente à condition de gérer les flux d'évolution. Il convient d'envisager au départ un parcours simple facilement identifiable dans son cheminement pour aller vers un parcours plus « complexe » où sont introduites progressivement différentes variables et variantes.

→ les jeux aqualudiques

Divers et variés, ils permettent de travailler des compétences particulières selon le jeu, de poursuivre tout en s'amusant la familiarisation avec le milieu aquatique et de réinvestir des notions abordées lors de précédentes séances.